

Actualité en France

N° 25 - juillet 2009

"LE 14 JUILLET"



MAEE/F. de la Mure

En 1880, la Troisième République dote la France d'une fête nationale, le 14 Juillet, en souvenir de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Cette commémoration, dont le but est de rassembler tous les Français autour de l'autel de la patrie, se veut aussi un écho de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, synonyme de réconciliation nationale. La fête populaire qu'elle suscite animée autour des incontournables feux d'artifice, assure vite sa pérennité auprès du plus grand nombre.

Le 21 mai 1880, Benjamin Raspail, député de Paris, dépose le projet de loi suivant : «*La République adopte comme*

jour de Fête nationale annuelle le 14 juillet». La proposition est adoptée par la Chambre des députés le 8 juin, entérinée par le Sénat le 29 du même mois, et la loi est promulguée le 6 juillet, alors que le ministre de l'Intérieur a déjà formé une commission chargée d'arrêter le programme de la journée, afin que cette fête chômée acquière un caractère national dès la première année. Sont donc encouragés à travers la France, en fonction des moyens budgétaires des municipalités, et de leur bon vouloir, cérémonies laïques dans les écoles, inaugurations de statues républicaines, distribution de vivres aux indigents, illuminations, sonneries de cloches et pavoisements, ainsi que revues des troupes. En effet, la participation effective de l'Armée doit réunir tous ceux qu'afflige la perte de l'Alsace et de la Lorraine après le désastre de Sedan, qui avait entraîné la capitulation de l'Armée française face aux Prussiens en 1870, et à la signature du Traité de Francfort, le 10 mai 1871.

Le 14 juillet 1880 devait être la fête du relèvement patriotique du pays, avec la distribution, reportée depuis plusieurs années, des drapeaux aux régiments reconstitués. La perte des étendards sur le front prussien de 1870 avait causé un traumatisme que seule une fête au symbolisme fort pouvait résorber. Assurer la cohésion nationale et rétablir la puissance militaire de la France en se fondant sur la mémoire collective, telle était la fonction première de cette fête nationale qui intronise le culte de Marianne, personnification de la République. Des bustes de Marianne furent inaugurés dans les lieux publics, et les citoyens purent acheter dans les kiosques des lithographies qui la représentaient coiffée



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

du bonnet phrygien, symbole de la liberté conquise par le peuple, et drapée des trois couleurs ou entourée d'un faisceau de drapeaux, symbole de la nation triomphante.

L'exaltation patriotique dans une espérance commune se doubla très vite de la griserie des retrouvailles collectives dans les artères illuminées et les bals publics, autour des baraques foraines et surtout des feux d'artifice. Ces derniers embrasant les cieux nocturnes des villes et villages français participent à la pérennité de la fête et à ses rites traditionnels.

Pas de 14 juillet sans feux d'artifice !

Les feux d'artifices fascinent. D'abord à usage militaire, ils sont originaires de la Chine mystérieuse du Moyen Âge. Ils incarnent dans l'imaginaire populaire la somptuosité et la magie. Selon les historiens le premier spectacle pyrotechnique digne de ce nom se serait déroulé à Paris le 5 avril 1612, place Royale, aujourd'hui place des Vosges dans le quartier du Marais. Le mariage du roi Louis XIII et d'Anne d'Autriche y a donné lieu à un simulacre de guerre, à grand renfort de bombardes et de mousquets chargés à blanc.

Les réjouissances pyrotechniques vont se multiplier dans les grandes capitales d'Europe. Pas de mariages royaux ni de naissances princières, pas de victoires militaires ni de traités de paix que ne rehaussent des feux d'artifice de plus en plus somptueux. Particulièrement sous le règne de Louis XIV. Le Roi Soleil constate que *«les peuples se plaisent au spectacle»*, et il en fait un instrument de sa politique intérieure. *«Par là, dit-il, nous tenons les esprits et les cœurs»*.

Mais c'est au XVIII^{ème} siècle, avec *«les ingénieuses inventions des Ruggieri»*, cinq frères artificiers débarqués de Bologne en 1739, que «l'art pyrique» touche au grandiose en Europe. Aussi cette famille conservera-t-elle longtemps le quasi-monopole des spectacles qui mettent en scène le feu.

Mieux que d'autres, ils excellent dans un art qui, selon un auteur de l'époque, *«charme l'oeil sans le blesser et plaît à l'oreille sans l'épouvanter»*. Inventeurs touche-à-tout, chimistes, hommes de théâtre, mais aussi courtisans habiles, les membres de la tribu Ruggieri se transforment bientôt en chefs d'entreprise avisés pour le bonheur du plus grand nombre. Leur héritage perdure, orchestrant dans la somptuosité des couleurs et des formes, les festivités du 14 juillet.

Dès lors, le 14 juillet, Fête nationale doublée d'une fête récréative est l'expression de la commémoration de souvenirs communs et d'espoirs collectifs, l'histoire mythifiée et transcendée est exaltée dans la joyeuseté d'une soirée d'été, où l'éclat des feux d'artifice permet aux citoyens de se retrouver réunis autour de la devise de la République française : «liberté, égalité, fraternité».